



# Le Canard des Valericains

## Le Mot du Maire

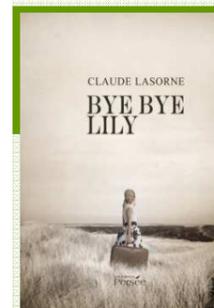
En ce début d'année, je tenais tout d'abord à adresser mes meilleurs vœux à chacun d'entre vous. J'aurai l'occasion lors de la désormais traditionnelle cérémonie des vœux de les exprimer de vive voix à ceux qui auront pu se libérer pour y assister. Toutefois, je voulais vous redire, avec le Conseil Municipal, la passion qui nous habite pour œuvrer au quotidien à l'embellissement de notre ville, pour toujours mieux vous servir et répondre à vos attentes, dans un esprit de solidarité et d'efficacité. C'est cette volonté de cohésion qui nous anime. Etre à l'écoute de chacun d'entre vous, essayer de faire la synthèse la plus pertinente des points de vue, proposer des solutions, innover, arbitrer avec équité et bon sens, c'est ce qui sous-tend notre engagement à votre service. Si nous investissons tout au long de l'année, cela ne saurait se faire qu'en parallèle des services et de la légitime solidarité que vous attendez de votre commune. Aussi, c'est vers tous ceux qui sont dans la difficulté, demandeurs d'emploi, personnes âgées, malades, que se portent tout particulièrement mes vœux pour l'année nouvelle. Je souhaite qu'elle leur apporte des solutions pérennes, du réconfort et la certitude de notre soutien. Dans ces temps de crise économique, plus que jamais, n'hésitez pas à pousser la porte de la mairie pour vous renseigner sur les aides qui peuvent vous être proposées (*aide alimentaire, montage de dossiers administratifs etc.*). Nous restons tout au long de l'année à l'écoute de vos sollicitations.



Les fêtes de fin d'année sont une occasion supplémentaire d'aller, avec un modeste présent, à la rencontre, des résidents de la maison de retraite et des patients de l'hôpital

**Stéphane Haussoulier**  
Maire de Saint-Valery-sur-Somme  
Président de la Communauté de Communes de la baie de Somme Sud

## ACTU

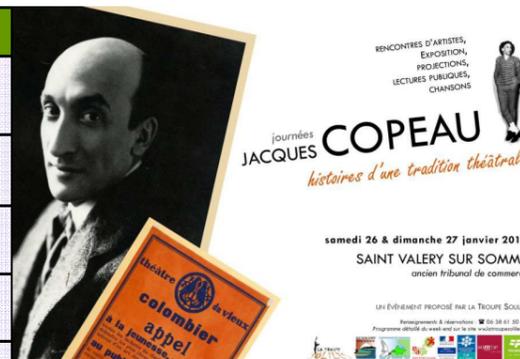


**Des valericains pas ordinaires : Coup de projecteur sur l'ouvrage de Claude Lasorne, écrivain valericain**

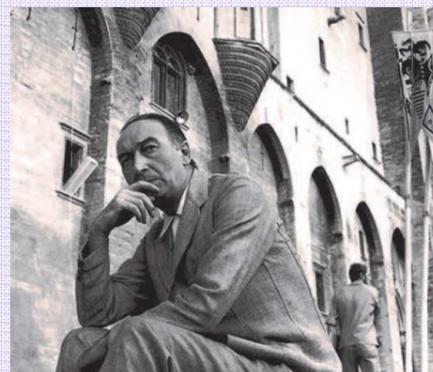
Claude Lasorne nous fait découvrir le temps d'une vie, une tragédie où se jouent amour, trahison et vengeance. « Bye bye lily » vient de paraître aux éditions Persée. Bref résumé de l'ouvrage: Edmond a éprouvé l'absence de la mystérieuse Lily toute son enfance. En fin de vie, il découvre une lettre lui révélant son abandon... Bye Bye Lily est un roman de la mémoire, du souvenir, de la nostalgie et des moments disparus de l'enfance de la vie d'Edmond. Une machine infernale a précipité ses proches dans l'engrenage de l'amour plus particulièrement avec trois femmes admirables: Mado, sa mère trop vite emportée, Mathilde, la passion de sa vie et Marina, son amour impossible. *Professeur de géographie retraité, Claude Lasorne, qui habite notre commune, met actuellement la dernière main à un thriller dont l'atmosphère pesante nous emmènera entre intrigues et complot international*

**La qualité de l'eau du robinet confirmée !**

Suite aux problèmes sanitaires rencontrés dans d'autres départements du nord de la France, des analyses ont été effectuées afin de s'assurer que l'eau potable distribuée n'était pas contaminée par des ions perchlorates. Toute inquiétude a pu être levée à ce sujet, la concentration de ces substances se situe dans les seuils d'innocuité fixés par l'Agence Régionale de Santé, même pour les nourrissons. Les analyses sont consultables sur le site internet du ministère de la santé ([www.sante-sports.gouv.fr](http://www.sante-sports.gouv.fr)) ou encore sur demande, auprès du service de l'eau en mairie.



## La Troupe Solilès vous invite... aux journées JACQUES COPEAU



### Samedi 26 Janvier

A 14H30 : Exposition photographique : LES INVENTEURS DU THÉÂTRE PUBLIC \*

Exposition ouverte également dimanche 27, de 10H à 12H et de 14H à 18H30\*

A 16H : projection : ENTRE DEUX JARDINS OU LE VIEUX COLOMBIER.\*

A 20H30 : lecture : LA SCÈNE NATALE\*

### Dimanche 27 janvier

A 15H : projection : UN PUBLIC DE 14 JUILLET : 1946-1968

A 16H30 : LA TROUPE SOLILÈS EN BAIE DE SOMME

Moment phare de ces rencontres, cette table ronde a pour but de faire connaître au public le projet de la Troupe Solilès en Baie de Somme, mais elle sera surtout un moment d'échange et de débat avec le public. C'est à partir de ces discussions, des désirs et convictions des spectateurs que les acteurs de la troupe façonneront leur travail dans les prochaines années. C'est d'un commun accord avec les habitants sur l'avenir théâtral de leur région que la Troupe Solilès ouvrira un nouvel acte de décentralisation. Les Journées Jacques Copeau s'achèveront aux environs de 18 heures par un verre de l'amitié offert par la Troupe Solilès.

\* **détails sur le programme sur le site internet de la troupe: [www.latroupesoliles.fr](http://www.latroupesoliles.fr)**

L'entrée est gratuite pour l'ensemble des projections, l'exposition, la table ronde et les discussions; ce dans la limite des places disponibles.

Soirée du samedi - à partir de 20 h : Prix d'entrée 5 € tarif unique. Boisson offerte. Les billets se retirent à l'entrée du spectacle- Il est conseillé de réserver au 06 38 61 50 36 ou par mail : [reservation@latroupesoliles.fr](mailto:reservation@latroupesoliles.fr)

Un stand librairie vous accueillera durant les journées, où vous pourrez trouver différents ouvrages en lien avec les Journées Jacques Copeau.

Date, horaire, lieu	Evènements
Vendredi 11 janvier, à 20H30, Salle Adrien Huguet	Assemblée générale de l'association Caval Team Baie de Somme Sud - Renseignements: M Jean-Michel Maggi: tel: 06.13.22.23.73
Samedi 12 janvier, à 17H, Salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'association de jumelage St Valery/Battle - Renseignements : M Guy Grognet: tel : 03.22.26.92.62
Samedi 12 Janvier, à 11H, Salle du Casino	Vœux du maire et du Conseil Municipal à la population. Renseignements en mairie au 03.22.60.82.16
Mardi 15 Janvier, à 17H30, Salle du patrimoine	Réunion préparatoire pour l'organisation des trophées sportifs. Renseignements en mairie au 03.22.60.82.16
Mercredi 16 janvier, à 18H15, Salle Adrien Huguet	Réunion organisée par le club de football St Valery-Baie de Somme - Renseignements: M Alain Duminiel : Tel:06.63.65.37.97
Vendredi 18 janvier, à 18H, Salle Adrien Huguet	Réunion de l'AMAP Renseignements : M.Florent Boulanger: Tel : 03.22.26.88.99
Samedi 19 Janvier, de 10H à 11H, en mairie	Permanence de la FNATH Renseignements : M. Jean Lidar: Tel: 03.22.27.85.07
Samedi 19 janvier, à 10H30, salle du Patrimoine	Assemblée générale de l'association Ecrivains Renseignements: Mme Marie-France Goulois: Tel: 03.22.60.76.43
Dimanche 20 janvier, à 15H, Salle du Casino	Galette des rois des valericains séniors (en partenariat avec l'AVAPA) Renseignement auprès de Mme Grattenox : Tel: 06.15.90.03.68
Vendredi 25 janvier à 19H30, Salle basse du casino	<b>Trophées Sportifs Valéricains</b> Renseignements en mairie au 03.22.60.82.16
Samedi 26 et Dimanche 27 janvier, Tribunal de Commerce	La troupe de théâtre Solilès organise les journées Jacques Copeau - Renseignements: Tél. 06 38 61 50 36 - Mail. <a href="mailto:latroupesoliles@hotmail.fr">latroupesoliles@hotmail.fr</a> - Site. <a href="http://www.latroupesoliles.fr">www.latroupesoliles.fr</a>
Samedi 26 Janvier, à 16H, Salle du Casino	Galette des rois de l'association Gym détente Renseignements: Mme Denise Widehem: Tel: 03.22.60.94.53
Dimanche 27 janvier, à 17H30, Salle Adrien Huguet	Cérémonie des vœux organisée par l'association des fêtes Guillaume - Renseignements: M Michel Conroux: tel: 06.88.28.29.90
Dimanche 27 janvier à 18H, Salle du Casino	Galette des rois du club de football St Valery-Baie de Somme Renseignements: M Alain Duminiel : Tel:06.63.65.37.97
Lundi 28 Janvier, à 18H, Salle du Conseil Municipal	Remise des prix du concours « j'aime Noël, je décore ma maison » - Renseignements en mairie au 03.22.60.82.16
Vendredi 8 février, à 18H15, Salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'association de jumelage St Valery/Herstelle Renseignements: Mme Yveline Debray: Tel: 03-22-26-91-21
Samedi 9 Février, en journée, salle Adrien Huguet	Réunions organisées par l'association Théâtre en festival Renseignements : Mme Jeannine Pichon: Tel: 06-89-89-57-09
Mardi 12 février, de 14H à 17H, en mairie	Permanence du conciliateur de justice Renseignements en mairie au 03.22.60.82.16
Samedi 16 février, de 10H à 11H, en mairie	Permanence de la FNATH Renseignements : M. Jean Lidar: Tel: 03.22.27.85.07
Samedi 16 février, à 17H30, Salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'association de sauvegarde de la chapelle St Valery dite des marins Renseignements: Mme Annick Leleu : Tel: 03.22.60.83.58
Mercredi 20 février, à 20H30, Salle Adrien Huguet	Réunion du Comité de l'AVAPA - Renseignements: Mme Christiane Désiré: Tel: 03.22.60.81.48 ou 06.71.09.86.18
Samedi 23 février, à 15H, Salle Adrien Huguet	Assemblée Générale de l'association d'Histoire et d'Archéologie de St Valery, du Ponthieu et du Vimeu Renseignements : M Laurent Fromentin : tel: 06.84.82.47.47
<b>A venir</b> 1er mars à 19H, salle Adrien Huguet	Assemblée Générale du Club de kayak de mer et de Va'a de la baie des phoques - Renseignements: M Guillaume Debeaurain : Tel:03.22.60.08.44 ou 06.74.37.50.74
2 mars à 20H, salle du Casino	Loto organisé par le club de football St Valery-Baie de Somme Renseignements: M Alain Duminiel : Tel:06.63.65.37.97

S  
O  
M  
M  
A  
I  
R  
E

## Page 2 et 3

Ø Le dossier du mois : Rénovation de la chapelle St Valery dite des marins, appel aux mécènes

Ø La dernière séance : principales décisions de la séance de Conseil Municipal du 17 décembre 2012

## Page 4:

Ø Votre agenda du 15 janvier au 1er mars 2013

Ø Coup de projecteur sur les journées « Jacques Copeau » organisées par la troupe Solilès en partenariat avec la ville de Saint Valery.

Fiscalité

- La taxe d'habitation sur les logements vacants a été instaurée. Cette taxe a pour vocation d'inciter les propriétaires de locaux vacants à les céder ou à les réhabiliter dans le but de les réinjecter dans le circuit de l'offre de logements locatifs. L'instauration de cette taxe s'inscrit en totale cohérence avec la politique de redynamisation de l'habitat notamment en centre ville. En réalité, sont concernés les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1er janvier de l'imposition (soit au 1/01/2014). Cependant, les logements dont la durée d'occupation a été supérieure à trente jours consécutifs au cours des 5 dernières années et ceux dont la vacance est indépendante de la volonté du contribuable ne peuvent pas être considérés comme vacants. Au final, cela ne concerne pas beaucoup de logements, mais par principe, il est utile de mettre en place ces mesures d'incitation à la remise sur le marché des logements non occupés.

Marchés publics

1/ Les marchés de travaux pour la **rénovation de la chapelle St Valery dite des marins** ont été attribués (hormis pour le lot électrique). Le coût total de la restauration est estimé à 509.435 euros TTC. Les travaux devraient durer au minimum 6 mois. Afin de financer les travaux, une grande opération de mécénat, en partenariat avec la fondation du patrimoine, est lancée à destination des entreprises et des particuliers (cf ci-contre)

2/ **Un assistant à maîtrise d'ouvrage pour assister la commune dans son projet de rénovation de l'entrepôt des sels** a été désigné. Le cabinet Synopsis sera, dans un premier temps, chargé de nous accompagner concernant la programmation, la faisabilité et les études techniques préalables pour la transformation de ce monument historique en complexe culturel, de tourisme d'affaires et de réception.

3/ **Une équipe de conception et de maîtrise d'œuvre a été retenue pour la réalisation des travaux d'aménagement du parking d'entrée de ville.** Lors du concours, la proposition présentée par le groupement Atelier de l'île, artelia, est apparue comme étant la mieux disante. Les études règlementaires (loi sur l'eau, site, loi littoral) vont prendre un certain temps, un début de travaux est attendu dans le courant du 1er trimestre 2014. Quelques images pour rêver déjà à cet espace qui devra permettre de faire baisser la pression automobile en ville, et qui sera avant tout conçu comme un parc arboré. Un soin tout particulier sera accordé à l'insertion paysagère des bâtiments. (plus de précisions dans un prochain numéro du bulletin municipal)

Gestion des biens communaux

- L'occupation et l'exploitation de « la buvette de la plage » (*contrat résilié*) et de « la terrasse » (*dans ce cas, sous réserve du départ effectif de l'actuel exploitant*) vont être remises en concurrence. Les dossiers de consultation sont disponibles via notre site internet : [www.saint-valery-sur-somme.fr](http://www.saint-valery-sur-somme.fr) - rubrique « marchés publics » (*onglet en rouge à droite dans la page d'accueil*). Lien pour la « buvette de la plage » : <http://www.saint-valery-sur-somme.fr/marchespublics/view.php?id=47>  
Lien pour la « terrasse » : <http://www.saint-valery-sur-somme.fr/marchespublics/view.php?id=46>

Projet de rénovation de voiries

- Un accord a enfin pu être trouvé avec le Conseil Général de la Somme concernant la gestion des quais Courbet et Jeanne d'Arc. Nous travaillons dès à présent au projet de rénovation de ces espaces. Les travaux devraient avoir lieu dans le courant de l'année 2013.

Divers

- Monsieur le Maire a reçu l'autorisation d'ester en justice concernant un permis de construire pris par Monsieur le Préfet.  
- Les tarifs pour l'année 2013 ont été votés.  
- La commune a accepté, afin de soutenir les droits bafoués du peuple tibétain, de parrainer une commune du Tibet.

EN ENTRÉE DE VILLE, UN ÉQUIPEMENT MAJEUR DE GESTION DES FLUX TOURISTIQUES ...



Vue depuis le rond point d'entrée de ville

Attendus depuis plusieurs années, les travaux de rénovation de la chapelle Saint-Valery dite des marins devraient commencer dans les semaines à venir.

Le coût d'objectif de l'opération est estimé à 509.435 euros.

L'Etat participe à l'opération à hauteur de 82.204 euros. La Fondation du patrimoine sera également partenaire de ce chantier. Elle abonde à hauteur de 50% toutes les sommes obtenues dans la cadre les souscriptions, raison pour laquelle nous lançons dès à présent un appel au mécénat populaire et au mécénat d'entreprises.

*Inscrivez votre nom ou celui de votre entreprise dans l'histoire de ce site millénaire !*

Tout le monde a la possibilité selon ses moyens de participer à cette opération et d'inscrire son nom dans l'histoire de ce lieu, si cher à nos cœurs. Si financièrement cela vous est impossible, ce que l'on peut comprendre dans cette période économiquement difficile, n'hésitez pas à participer en relayant autour de vous, dans vos relations, auprès de vos employeurs, ce projet.

Quelle que soit la valeur de votre don, il est le bienvenu ! A partir de 50 euros, votre nom figurera sur la plaque commémorative à l'honneur de tous les donateurs ayant participé à la rénovation du lieu.

Pour les entreprises, selon la valeur de votre investissement dans ce projet vous pouvez devenir mécène bienfaiteur, engagé ou d'honneur.

Entrepreneurs, quelques bonnes raisons de devenir mécène :

- Renforcer la visibilité de votre entreprise et vous faire connaître
- Améliorer votre image auprès de vos clients en attirant l'attention sur le caractère altruiste de votre société.
- Participer à une action solidaire et responsable, utile aux générations futures.
- Bénéficiez d'avantages fiscaux

En soutenant la restauration de la chapelle St Valery dite des marins, vous agirez pour les générations futures en leur transmettant un patrimoine en meilleur état que vous ne l'avez reçu, et vous bénéficierez d'un **avantage fiscal** :

Particulier

A partir de 10 € versés à l'association dans le cadre de l'opération de mécénat, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de la somme donnée. Ainsi un don de 100 euros, vous revient en réalité à 34€

Entreprise

Les dons aux associations sont déductibles à hauteur de 3 pour 1.000 du chiffre d'affaires hors taxes. Pour un chiffre d'affaires d'un million d'euros, et un bénéfice fiscal de 30.000 euros sans don, votre impôt sur les sociétés sera de 10.000 €, avec un mécénat de 1.000 euros, vous réaliserez une économie d'impôt de 600 euros. Ainsi votre don de 1.000 euros vous revient en réalité à 400 €.

En remerciement de votre soutien, vous bénéficierez également d'un **ensemble de privilèges** :

- Pour symboliser votre soutien, vous pourrez retrouver votre logo ou le nom de votre société à l'intérieur de l'édifice.
- Vous serez également associés à toutes les manifestations de promotion de l'édifice.
- Vous pourrez officialiser votre don en recevant un certificat de mécénat. Ces certificats seront remis lors de l'inauguration des travaux de restauration, à laquelle vous serez bien entendu conviés.
- La presse locale sera associée afin d'assurer la promotion de cette action.



La chapelle, pour la beauté de la promenade, la qualité et le romantisme du site, attire de nombreux promeneurs (plus de 8.000 par an)

Cette opération apportera à votre entreprise un retour d'image des plus positifs, à l'échelle de la commune, de la Picardie maritime et même à l'étranger, car de nombreux visiteurs viennent de Belgique ou du Royaume Uni.

Ce mécénat vous permettra d'attirer l'attention sur votre entreprise, de vous faire connaître en marquant votre différence et votre identité dans d'autres domaines que professionnels.

C'est également vous faire reconnaître comme un partenaire actif et solidaire, comme une institution dynamique et ouverte. C'est en outre un moyen de soigner vos relations avec les collectivités locales, la presse, et les relais d'opinion dans un climat différent de celui des rencontres professionnelles habituelles.

Le dossier complet sur l'opération de mécénat est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : [http://www.saint-valery-sur-somme.fr/brochures/fichiers/29/\\_dossier\\_mecenat\\_chapelle\\_des\\_marins\\_.pdf](http://www.saint-valery-sur-somme.fr/brochures/fichiers/29/_dossier_mecenat_chapelle_des_marins_.pdf)

Le formulaire de don peut être téléchargé seul :

[http://www.saint-valery-sur-somme.fr/brochures/fichiers/30/\\_formulaire\\_de\\_don\\_mecenat\\_chapelle\\_.pdf](http://www.saint-valery-sur-somme.fr/brochures/fichiers/30/_formulaire_de_don_mecenat_chapelle_.pdf)

Les chèques (*accompagnés du formulaire de don (nécessaire à la délivrance de l'attestation fiscale)*) sont à libeller au profit de l'association de sauvegarde de la chapelle des marins, qui s'investit également pleinement pour la réalisation de ces travaux, et qui pourra vous délivrer une attestation fiscale. L'association fera ensuite un versement de l'ensemble de ces dons dans le cadre de la souscription que sera lancée par la Fondation du patrimoine